

Violences faites aux femmes : "Macron oublie le monde du travail, où 25% des agressions sexuelles ont lieu"

Sophie Binet, pour la CGT accuse !

INTERVIEW - Le chef de l'Etat a été interpellé par 100 féministes, ce samedi dans une tribune publiée dans "Le Monde", qui l'exhortent à "revoir sa copie". En insistant sur le grand absent de son discours : les violences dans le cadre professionnel, dont la détection est mise en danger, selon les signataires, par la réforme du code du travail.

Explications avec Sophie Binet, signataire de la tribune et chargée de l'égalité femmes-hommes au sein de la CGT.

03 déc 01:13Propos recueillis par Antoine Rondel

Une semaine après son discours sur la lutte contre les violences faites aux femmes, Emmanuel Macron est épinglé par 100 personnalités féministes dans une tribune parue dans *Le Monde*, samedi 2 décembre. Outre la polémique liée aux financements prévus par le gouvernement pour accompagner ses intentions, [le texte regrette](#) que le Président n'ait pas évoqué les violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail.

Les associations féministes réclament plus de budget à Macron pour lutter contre les violences faites aux femmes

Or, 25% des agressions sexuelles ont lieu dans un cadre professionnel. L'occasion de clouer au pilori une des ordonnances Macron, qui prévoit la fusion des instances représentatives, dont le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, dont les attributions en matière de prévention de ces violences sera désormais réattribué à l'instance unique, le Comité social et économique. LCI a évoqué cet "angle mort" avec Sophie Binet, signataire du texte, secrétaire générale adjointe de la CGT Cadres, en charge de l'égalité femmes-hommes.

LCI : Pourquoi la disparition du CHSCT est-elle, selon vous, une mauvaise nouvelle pour la lutte contre les violences faites aux femmes au travail ?

Sophie Binet : Pour deux raisons. D'abord, le CHSCT avait un budget pour utiliser son pouvoir d'enquête en cas d'accusations de violences sexuelles ou sexistes dans le milieu professionnel. Un budget qui était entièrement pris en charge par l'employeur. Désormais, avec les ordonnances, ce budget sera dilué dans celui du Comité social et économique, qui devra donc le cofinancer. On ne pourra donc plus faire autant d'enquêtes. Ensuite, parce que noyer le CHSCT dans une instance unique porte un coup à l'expertise qui avait commencé à émerger sur ces violences depuis une dizaine d'années. En matière de prévention au travail, la santé n'était déjà pas prioritaire, et au sein même des questions de santé, ce sont rarement les violences sexistes et sexuelles qui sont mises en avant, à l'avantage des questions liées à la prévention physique, à la pénibilité.

LCI : Dans la tribune du Monde que vous signez, sont évoquées des mesures à mettre en place. Quelles sont-elles ?

Sophie Binet : Il faut faire prendre conscience aux entreprises du rôle qu'elles ont à jouer dans la prévention. Aujourd'hui, 80% d'entre elles n'ont pas de plan pour prévenir les violences, et parmi les 20% restantes, c'est plutôt léger. Nous proposons par exemple une amende pouvant aller jusqu'à 1% de la masse salariale pour celles qui n'en disposeraient pas. Il faut également une obligation de formation des ressources humaines et des managers, et une heure annuelle de sensibilisation à ces violences pour l'ensemble des salariés, comme c'est le cas dans le secteur industriel, pour les secteurs les plus à risque. Il faut définir ces violences. Bien souvent, le monde professionnel sous-estime ce qu'est une main aux fesses, ignorant que c'est une agression sexuelle, ou bien ils confondent un climat sexiste avec un cas de harcèlement sexuel. Enfin, il est indispensable, maintenant que les délégués du personnel ou les élus CHSCT disparaissent, d'avoir des référents sur ce sujet, élus par les salariés, avec les mêmes protections et les mêmes pouvoirs d'enquête que les syndicats. Ensuite, parce que noyer le CHSCT dans une instance unique porte un coup à l'expertise qui avait commencé à émerger sur ces violences depuis une dizaine d'années. En matière de prévention au travail, la santé n'était déjà pas prioritaire, et au sein même des questions de santé, ce sont rarement les violences sexistes et sexuelles qui sont mises en avant, à l'avantage des questions liées à la prévention physique, à la pénibilité.

LCI : Vous semblez reprocher à Emmanuel Macron une accumulation de déclarations symboliques non suivies d'actes concrets...

Sophie Binet : Dans son discours du 25 novembre, il a déclaré qu'il fallait lutter contre les violences sexistes et sexuelles, sans évoquer le monde du travail, où 25% des agressions sexuelles se produisent. Si on veut y remédier, il ne faut pas attendre uniquement que les salariés s'expriment, parce que quand ils le font, c'est quitte ou double. Je pense à un cas à EDF, à Lyon, où un cas de violences sexuelles multiples a été révélé par une enquête CHSCT. Si l'harcéleur a été suspendu, non seulement il n'a pas été sanctionné, mais en plus, les victimes restent chez elles, sans le moindre accompagnement de l'entreprise.

LCI : L'exemple vient souvent d'en haut. En ce sens, que le gouvernement fasse du "name and shame" et promeuve l'accès des femmes aux postes à responsabilité est tout de même une bonne chose pour diminuer le sentiment d'impunité, non ?

Sophie Binet : Il y a les déclarations... et il y a les actes. La commission de surveillance de la Caisse des dépôts vient d'être presque entièrement renouvelée et, aux 13 postes, on trouve... 13 hommes. Quant au reste, la loi sur la présence minimale de 40% de femmes dans les conseils d'administration date de 2011. Pour ce qui est du "name and shame", pourquoi pas ? Mais il faut surtout appliquer la loi sur l'égalité professionnelle. Loi sur l'égalité professionnelle oblige les entreprises de plus de 50 salariés à avoir un plan d'action pour l'égalité homme/femme. Et, alors que 61% n'en ont rien fait, seules 0,2% ont été sanctionnées.